

## LA PETITE ENFANCE A NOISY LE ROI

### LE MULTI-ACCUEIL « LES 2 OIES »

### AUTRES SERVICES EN LIEN AVEC LA PETITE ENFANCE





## L'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le multi-accueil « les 2 oies » est une structure municipale agréée pour 70 berceaux. Il accueille des enfants âgés de 10 semaines à l'âge d'entrée à l'école maternelle. Il est ouvert de 7h45 à 18h45 du lundi au vendredi.

### QUI ET QUAND S'INSCRIRE ?

Les places sont réservées aux familles qui **résident** sur Noisy le roi ou sont assujetties à une redevance locale ou à une taxe (commerçants, professions libérales...).

**La pré-inscription s'effectue au plus tôt 6 mois avant la date de placement souhaitée** par le biais du portail famille. Afin de connaître les véritables besoins, la responsable du multi-accueil reçoit individuellement chaque famille.

Faisant suite à ce RDV, les demandes de placement sont répertoriées par ordre chronologique de pré-inscription.

**La pré-inscription ne vaut pas admission.**

### L'ATTRIBUTION DES PLACES

La commission Enfance/Petite Enfance qui se réunit fin avril / début mai, examine les demandes pour la rentrée de septembre et propose l'attribution des places. Si une place se libère en cours d'année, celle-ci est proposée à la première famille dont l'âge de l'enfant correspond à la disponibilité de la place.

L'attribution s'effectue par ordre d'enregistrement des dossiers. Les autres critères sont : l'âge de l'enfant, les jours demandés et la date d'entrée souhaitée.

#### **Petite Enfance**

#### **Multi-accueil « les 2 Oies »**

17 Chemin de l'Abreuvoir

78590 Noisy-le-Roi

petiteenfance@noisvleroi.fr

#### **Horaires d'ouverture :**

**Du lundi au vendredi**

De 7h45 à 18h45

MISE A JOUR LE 1 JUILLET 2021

Les familles se trouvant dans des situations particulières pour raison sociale et/ou médicale, présentées par la protection maternelle et infantile (PMI) peuvent bénéficier d'une attention particulière.

Suite à la commission, chaque famille recevra un courrier que ce soit un retour positif ou négatif.

Si la réponse est favorable, la famille dispose d'un délai de 8 jours pour accepter ou refuser la place. En cas de désistement ou d'absence de réponse, la place est considérée vacante et attribuée à une autre famille.

## LES DIFFERENTS ACCUEILS

### Accueil régulier

Cet accueil correspond à un besoin de garde de 1 à 5 jours par semaine et constant sur plusieurs mois. Le contrat est établi en demi-heures pleines et en année scolaire soit du 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant jusqu'à la fermeture estivale de la structure. Il stipule le volume d'heures souhaitées, les horaires hebdomadaires demandés, le nombre de mois de fréquentation.

### Accueil occasionnel

Cette formule correspond à un besoin de garde ponctuel ou fluctuant et non récurrent pour une famille préalablement inscrite. L'inscription de l'enfant est nécessaire et s'effectue de la même manière que pour une inscription en régulier.

Les places sont attribuées par le responsable de l'établissement en fonction des places disponibles. La facturation correspond aux heures réservées par la famille.

### Accueil d'urgence

C'est un accueil réservé aux situations exceptionnelles qui ne peuvent être anticipées (hospitalisation...). Cet accueil s'effectue de manière temporaire en fonction des places disponibles.

Pour ce faire, la famille devra fournir certaines informations qui motivent l'urgence de la demande.

## LES PARTENAIRES DU MULTI-ACCUEIL

**Le Conseil Départemental** dont les missions sont d'accompagner les gestionnaires et directeurs des établissements d'accueil du jeune enfant et de contrôler l'hygiène, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis, au regard du cadre réglementaire.

**La Caisse des Allocations Familiales** pour son soutien financier au fonctionnement des structures et au développement de la politique d'accueil de la petite enfance.

# PETITE ENFANCE

MISE A JOUR LE 1 JUILLET 2021

A ce titre, la CAF assure un contrôle permanent du fonctionnement et des déclarations. Nos règles de fonctionnement sont subordonnées à celles de la CAF d'où des contrats qui doivent être respectés par les familles.

## CALCUL DU TARIF HORAIRE

Le mode de calcul de la tarification mensuelle est fixé par la CNAF. Il prend en compte le nombre d'enfants à charge et le montant des revenus mensuels dont le plafond est fixé à 5800 € en 2021 et 6000 € en 2022. Sur la commune, la facturation est lissée sur le nombre de mois contractualisés.

### Mode de calcul :

$(\text{Ressources annuelles} / 12) \times \text{le pourcentage correspondant au nombre d'enfants à charge (voir tableau ci-dessous)} \times \text{volume d'heures annuelles réservées} / \text{nombre de mois de facturation}$ .

Pour Exemple : une famille avec 57600 € de revenus annuels / deux enfants à charge / un contrat de 10 heures par jour de septembre à juillet inclus.

$(57\ 600\ \text{€} / 12\ \text{mois}) \times 0,0512 / 100 = 2,46\ \text{€ de l'heure} \times 10\ \text{heures} \times 222\ \text{jours d'ouverture} / 11\ \text{mois} = 496,47\ \text{€ par mois}$

Le taux d'effort horaire est appliqué en fonction des revenus de la famille (revenus N-2) et du nombre d'enfants dans la famille. Il est appliqué comme suit :

Nombre d'enfants	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021	du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022
1 enfant	0,0615%	0,0619%
2 enfants	0,0512%	0,0516%
3 enfants	0,0410%	0,0413%
4 enfants	0,0307%	0,0310%
5 enfants	0,0307%	0,0310%
6 enfants	0,0307%	0,0310%

## Aide financière

Il est possible de bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt pour vos frais de garde en multi-accueil.

## LES AUTRES SERVICES DU SECTEUR PETITE ENFANCE :

### Petite Enfance

#### Multi-accueil « les 2 Oies »

17 Chemin de l'Abreuvoir  
78590 Noisy-le-Roi  
petiteenfance@noisvleroi.fr

### Horaires d'ouverture :

#### Du lundi au vendredi

De 7h45 à 18h45

MISE A JOUR LE 1 JUILLET 2021

Le Conseil Départemental des Yvelines : Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la Famille et de la Santé met à votre disposition :

- **La Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)**

Le Département est à vos côtés pour le suivi de votre grossesse et de votre enfant de 0 à 6 ans dans les différents centres de PMI du territoire. Des professionnels vous accompagnent sur toutes les questions relatives au quotidien de votre enfant et vous informent sur les modes d'accueil collectifs et individuels dans les PMI.

Les PMI organisent des consultations pédiatriques gratuites, informe et conseille les familles qui le souhaitent.

**Le centre de PMI dont dépendent les Noiséens est celui de la Celle St Cloud.**

**Avant de s'y rendre, vous devez prendre rendez-vous au 01 30 83 61 00** ou RDV sur [yvelines.fr](http://yvelines.fr) d'un smartphone, tablette ou ordinateur.

Allez sur « Trouvez et contactez votre service de proximité » au sein de la rubrique « Solidarité » ou directement sur la page [yvelines.fr/pmi](http://yvelines.fr/pmi) / Cliquez sur « Cliquez pour être appelé » puis renseignez vos nom(s), prénom(s) et numéro de téléphone : dès qu'un de nos chargés d'accueil est libre, il vous recontactera I 2 3 Allo PMI : 01 30 836 100 (prix d'un appel local) + d'infos sur : [yvelines.fr/PMI](http://yvelines.fr/PMI) Consultez les tutos de la PMI : P <http://bit.ly/TutosPMI>

**Aurore CHARPENTIER est la puéricultrice de secteur pour les communes Noisy/Bailly.**

- **Assistants maternelles agréées indépendantes**

Agrées par le Conseil Départemental des Yvelines, les assistantes maternelles accueillent à leur domicile des enfants de 10 semaines à 6 ans. Les parents, en tant qu'employeurs, rémunèrent directement l'Assistante Maternelle qui assure la garde leur enfant.

Pour devenir assistante maternelle, vous pouvez adresser un mail à :

[assmattadv@yvelines.fr](mailto:assmattadv@yvelines.fr)

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles sur le territoire :

<https://www.yvelines.fr/assistante-maternelle/>

- **Le Centre de Planification et l'Education Familiale (C.P.E.F.)**

Le CPEF assure une mission d'écoute, de conseil et d'information avec la présence d'une Conseillère Conjugale et des consultations gynécologiques. [www.yvelines.fr](http://www.yvelines.fr)

- **Autres liens utiles :**

Coordonnées de la petite enfance de Noisy le Roi :

01 30 80 42 89 ou [petiteenfance@noisyleroi.fr](mailto:petiteenfance@noisyleroi.fr) /

Coordonnées du multi-accueil « les 2 Oies » :

**Petite Enfance**

**Multi-accueil « les 2 Oies »**

17 Chemin de l'Abreuvoir

78590 Noisy-le-Roi

[petiteenfance@noisyleroi.fr](mailto:petiteenfance@noisyleroi.fr)

**Horaires d'ouverture :**

**Du lundi au vendredi**

De 7h45 à 18h45

# PETITE ENFANCE



MISE A JOUR LE 1 JUILLET 2021

01 30 56 64 93 [multi-accueil@noisyleroi.fr](mailto:multi-accueil@noisyleroi.fr)

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

Site de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : aides financières possibles, démarches administratives...

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

Site destiné entre autre aux parents employeurs d'une assistante maternelle agréée.

**Petite Enfance**

**Multi-accueil « les 2 Oies »**

17 Chemin de l'Abreuvoir

78590 Noisy-le-Roi

[petiteenfance@noisyleroi.fr](mailto:petiteenfance@noisyleroi.fr)

**Horaires d'ouverture :**

**Du lundi au vendredi**

De 7h45 à 18h45